



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

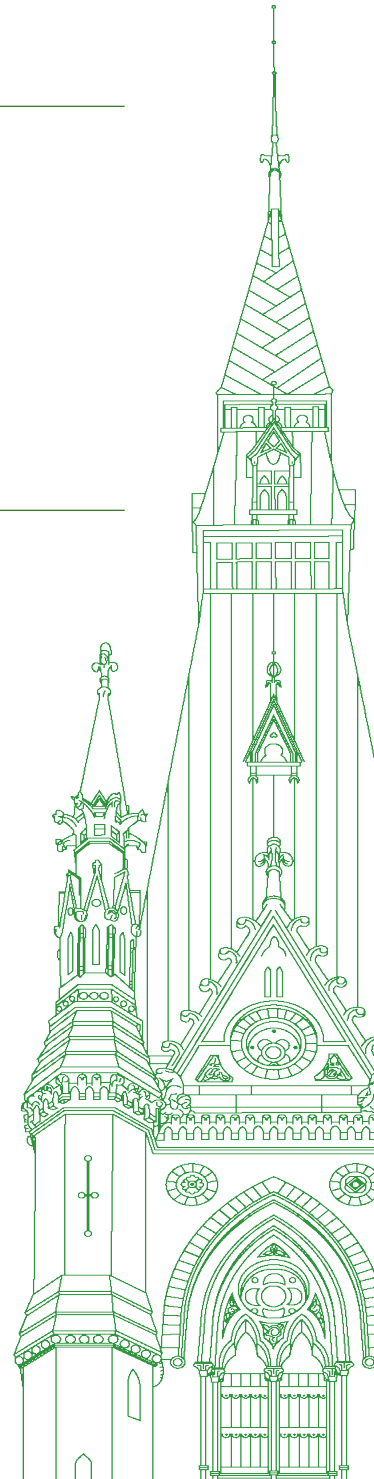
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 029

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 26 mars 2026

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 26 mars 2026

• (0820)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hefner (Hamilton Mountain, Lib.)):
Bonjour à tous.

Bienvenue à la 29^e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Je demanderais à tous les participants en personne de lire les lignes directrices écrites sur les cartes mises à jour qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents acoustiques et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris et surtout de nos interprètes. Vous remarquerez qu'il y a un code QR, qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi du 10 février 2026, le Comité se réunit pour étudier le projet de loi S-227, Loi instituant le Mois du patrimoine arabe. Par la suite, nous étudierons le projet de loi S-210, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien.

J'aimerais faire quelques observations aux membres du Comité sur la façon dont les comités procèdent à l'étude article par article d'un projet de loi.

Comme son nom l'indique, cet exercice sert à examiner, dans l'ordre, tous les articles d'un projet de loi. Je vais mettre en délibération chaque article, un par un. Chacun peut faire l'objet d'un débat avant d'être mis aux voix. Si un amendement est proposé à l'article en question, je vais donner la parole au député qui le propose pour qu'il l'explique s'il le désire.

Comme il s'agit d'une première fois pour de nombreux nouveaux députés, la présidence procédera lentement pour permettre à tous les membres de bien suivre les délibérations. Si, pendant le processus, le Comité décide de ne pas voter sur un article, celui-ci peut être mis de côté pour que nous y revenions plus tard.

Une fois que chaque article aura été mis aux voix, le Comité votera sur le titre et le projet de loi lui-même. Un ordre de réimpression du projet de loi peut être nécessaire si des amendements sont adoptés afin que la Chambre dispose d'une version à jour à l'étape du rapport.

Je remercie les députés de leur attention et je souhaite à tous une étude article par article productive des projets de loi S-227 et S-210.

Nous allons commencer par le projet de loi S-227.

Nous accueillons aujourd'hui l'honorable Ahmed Hussen, le député qui parraine ce projet de loi à la Chambre des communes.

Monsieur, vous avez cinq minutes pour faire une déclaration préliminaire, après quoi je céderai la parole aux membres du Comité. Nous ne ferons qu'un tour de six minutes, puis nous procéderons à l'étude article par article. Si un député souhaite utiliser à lui seul les six minutes pour son parti, c'est très bien. Si vous voulez partager votre temps avec un autre député, c'est très bien aussi. Je pense que six minutes sont probablement suffisantes pour examiner ce projet de loi très court et non controversé.

Nous allons commencer par la déclaration préliminaire de M. Hussen.

L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente et honorables membres du Comité, de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour défendre le projet de loi S-227, Loi instituant le Mois du patrimoine arabe.

Je suis heureux de comparaître devant vous en tant que parrain de ce projet de loi à la Chambre des communes après son adoption au Sénat, où il a été défendu avec dévouement et attention par le sénateur Mohammad Al Zaibak.

Le libellé du projet de loi est simple, mais son objectif est important. Il vise à désigner officiellement le mois d'avril comme Mois du patrimoine arabe.

Les membres du Comité se souviendront que cette initiative n'est pas nouvelle dans notre Parlement. En fait, à la dernière législature, l'honorable David McGuinty, député d'Ottawa-Sud, avait présenté le projet de loi C-232, qui a été adopté à l'unanimité par la Chambre des communes. Il est passé à l'étape de la troisième lecture au Sénat avant de mourir au Feuilleton, malheureusement, à la dissolution du Parlement.

Le projet de loi S-227 s'appuie directement sur ce consensus et cet élan antérieurs. Il reflète le travail qui avait déjà uni les députés de tous les partis et de toutes les régions du pays.

Les Canadiens d'origine arabe font partie de l'histoire du Canada depuis plus de 140 ans, depuis les premiers immigrants arrivés de ce qu'on appelait alors la grande Syrie à la fin du XIX^e siècle jusqu'aux communautés dynamiques et diversifiées que nous voyons aujourd'hui dans les villes et les villages d'un océan à l'autre.

Les Canadiens d'origine arabe contribuent, ont contribué et continueront de contribuer à tous les aspects de la vie au Canada. Ils créent des entreprises et des organismes communautaires. Ce sont des travailleurs de la santé, des enseignants, des entrepreneurs, des artistes, des chercheurs et des fonctionnaires. Ils rendent nos communautés plus fortes et contribuent immensément à notre économie. Les Canadiens d'origine arabe enrichissent notre gastronomie, notre littérature, notre musique, nos institutions civiques et tout ce qui fait notre force en tant que pays.

Le fait de désigner le mois d'avril le Mois du patrimoine arabe donnerait aux Canadiens une occasion chaque année d'en apprendre davantage sur ces contributions, d'y réfléchir et de célébrer le rôle que les Canadiens d'origine arabe jouent dans la détermination de notre avenir commun. La reconnaissance est importante, la visibilité et le sentiment d'appartenance, tout autant.

Par ailleurs le projet de loi S-227 est pondéré et responsable. Il ne prévoit pas l'affectation de fonds. Il ne crée pas de nouveau fardeau réglementaire. Il n'empiète sur aucune loi existante. Il est de nature déclaratoire, mais son symbolisme est assez important.

Il y a déjà plusieurs mois du patrimoine pour célébrer l'histoire et les contributions de diverses communautés au Canada. Le Mois du patrimoine arabe s'inscrirait dans cette tradition, conformément aux principes de la Loi sur le multiculturalisme canadien et à l'esprit d'inclusion qui définit notre pays.

Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter une réflexion personnelle. Lorsque j'étais ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et, plus tard, ministre de la Diversité et de l'Inclusion, j'ai eu le privilège de m'entretenir fréquemment avec des membres des communautés canado-arabes d'un océan à l'autre. Les dirigeants communautaires, les représentants des jeunes, les organisations culturelles et les associations de gens d'affaires soulignent tous l'importance de désigner et d'établir un mois officiel du patrimoine arabe. Ils affirment que cette reconnaissance aiderait les jeunes Canadiens d'origine arabe à se voir dans notre histoire nationale. Ils parlent des défis propres au racisme et aux fausses perceptions anti-arabes et estiment que cette reconnaissance officielle par le Parlement enverrait un message clair selon lequel les Canadiens d'origine arabe ne sont pas des laissés pour compte dans notre pays, mais qu'ils font partie intégrante du Canada. Ces conversations m'ont profondément touché. Ce projet de loi répond directement à ces voix.

En conclusion, la force du Canada réside dans sa capacité à intégrer diverses expériences dans le tissu commun. Le Mois du patrimoine arabe ne vise pas à séparer les communautés; il vise à intégrer les histoires et à reconnaître que l'expérience des Canadiens d'origine arabe fait partie de l'expérience canadienne dans son ensemble. Ce projet de loi offre au Parlement l'occasion de réaffirmer le message simple, mais puissant que chaque communauté a sa place dans notre pays et que chaque contribution passée, présente et future compte.

J'encourage respectueusement le Comité et mes honorables collègues à appuyer le projet de loi S-227 et à le faire avancer rapidement pour transmettre ce message.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, *meegwetch* et *choukran*.

• (0825)

La présidente: C'était élégant et éloquent, comme toujours, monsieur. Merci beaucoup.

Monsieur Aboultaif, bienvenue au comité du patrimoine. Je crois comprendre que vous prendrez les six minutes réservées pour les conservateurs.

Allez-y. Vous avez la parole.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Bonjour, monsieur Hussen. Félicitations pour le projet de loi S-227, et merci de l'avoir présenté.

J'étais l'un des comotionnaires du premier projet de loi, qui a été présenté par le ministre McGuinty à la dernière législature. Je suis également l'un des plus d'un million de Canadiens d'origine arabe. Toutefois, en tant que fier Canadien, je refuse d'être affublé du qualificatif composé « canado-arabe ».

Comment envoyez-vous que ce projet de loi célèbre la culture arabe tout en préservant notre fierté nationale de Canadiens?

L'hon. Ahmed Hussen: Quand on regarde l'histoire et la présence des Canadiens d'origine arabe au Canada, ainsi que les contributions qu'ils ont apportées et continuent d'apporter dans de nombreuses provinces et municipalités partout au pays, il est important de porter attention à ce que les collectivités locales font déjà. De nombreuses provinces, municipalités et organisations communautaires, comme vous l'avez dit, reconnaissent déjà le Mois du patrimoine arabe et le désignent sous diverses formes, mais ce qui manque, c'est une désignation fédérale qui assure la cohérence nationale et la permanence.

La reconnaissance officielle par le Parlement assurera l'uniformité à l'échelle du pays. Cela montre que nous, membres de la législature fédérale, reconnaissons les contributions des Canadiens d'origine arabe, que nous y réfléchissons et que nous les célébrons. Dans le récit historique officiel du Canada, la reconnaissance fédérale a un poids symbolique et unificateur que de simples commémorations informelles ne peuvent pas avoir.

Je suis d'accord avec vous pour dire que nous sommes tous des Canadiens, mais je crois aussi que le fait de reconnaître les contributions de diverses communautés à un projet national plus vaste n'enlève rien à leur appartenance au Canada. En fait, elle la renforce, même.

Ziad Aboultaif: L'une des intentions de ce projet de loi est de sensibiliser les gens à la culture, à l'histoire et à la communauté arabes. Selon vous, quels autres avantages ce projet de loi aura-t-il pour faire connaître la culture et la communauté arabes et y sensibiliser les gens?

Je crois que lorsque nous avons proposé l'instauration du Mois du patrimoine libanais, cela a été l'occasion de faire à peu près la même chose. J'ai trouvé que c'était une idée fantastique. Nous sommes reconnaissants de l'adoption de ce projet de loi à la Chambre et au Sénat.

Selon vous, quels avantages ce projet de loi aura-t-il pour la société canadienne?

L'hon. Ahmed Hussen: Je pense que le principal avantage, outre la reconnaissance, c'est l'éducation. Chaque fois que les Canadiens ont l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, à connaître leur histoire et à connaître les contributions que diverses communautés ont apportées et continuent d'apporter au Canada, la diffusion de ces connaissances est un avantage. C'est un plus.

Plus nous en apprenons les uns sur les autres, plus nous pouvons réfléchir à l'histoire des différentes communautés et à ce qui les a menées au Canada. Plus nous pourrions célébrer leurs réussites et leurs contributions, mieux ce sera pour notre cohésion sociale, notre unité nationale et notre capacité non seulement de vivre ensemble, mais aussi de travailler ensemble et ainsi, de rendre le Canada plus fort.

À mon avis, il s'agit d'une occasion pour tous les autres Canadiens d'origine non arabe d'en apprendre davantage sur cette communauté formidable et diversifiée, qui témoigne, de bien des façons, de différents parcours, depuis les personnes qui sont arrivées ici au XIX^e siècle jusqu'aux immigrants récents qui sont maintenant de fiers Canadiens, en passant par toutes les réalités qui se situent entre les deux. Ce qu'il faut retenir, c'est que le volet éducation bénéficiera de ce projet de loi et de la reconnaissance du Mois du patrimoine arabe, mais que l'appréciation et la connaissance qui en découleront favoriseront aussi la cohésion sociale. Cette reconnaissance permettra aux Canadiens d'apprendre à se connaître et à s'apprécier davantage.

• (0830)

Ziad Aboultaif: Voici ma dernière question.

Dans une société aussi multiculturelle que celle du Canada, on célèbre beaucoup ce genre de chose. Selon vous, en quoi ce projet de loi contribuera-t-il à expliquer certaines différences perçues par d'autres communautés? Je refuse de dire « autres » — nous sommes tous Canadiens —, mais il y a aussi des différences culturelles, parce que c'est la nature même de notre pays. Comment ce projet de loi peut-il aider à démystifier des aspects méconnus de la communauté ou à corriger certains malentendus au sujet de notre culture et de notre histoire?

L'hon. Ahmed Hussen: Vous avez tout à fait raison.

Encore une fois, cela nous donne l'occasion d'ouvrir la porte à une plus grande sensibilisation à l'histoire et aux contributions des Canadiens d'origine arabe. À partir du moment où l'on établit un mois du patrimoine et qu'on en fait la promotion partout au pays, comme je l'ai dit, cela améliore le volet éducation, ce qui réduit l'ignorance, les perceptions erronées et les idées fausses au sujet de la communauté.

D'abord et avant tout, ce sera l'occasion d'initier les gens à la culture riche et diversifiée des Canadiens d'origine arabe. Cela leur fera connaître les contributions que les Canadiens d'origine arabe ont apportées et continuent d'apporter au Canada selon les différentes vagues d'immigrants arabes. Cela permettra également d'initier les gens aux diverses confessions et cultures des Canadiens d'origine arabe. Les Canadiens d'origine arabe sont très diversifiés. Ils viennent de différentes régions du monde. Ils constituent un groupe d'une diversité très riche et dynamique.

Je crois que ce mois du patrimoine va aider à initier les gens à ce patrimoine complexe, diversifié et dynamique, ce qui aura inévitablement pour effet de réduire l'ignorance et les idées fausses au sujet de la communauté.

La présidente: Merci.

Monsieur Al Soud, vous avez maintenant six minutes. La parole est à vous.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur Hussen, de vous joindre à nous aujourd'hui.

Je l'ai déjà dit et je vais le répéter encore et encore: je suis le fier fils de parents qui n'ont jamais eu leur propre pays avant de devenir Canadiens. Je suis fier d'être d'origine palestinienne, et cette identité est au cœur de mon histoire.

Bien sûr, cette histoire n'est pas que la mienne. Dans ma collectivité de Mississauga-Centre, où vit l'une des plus grandes commu-

nautés arabes au Canada, je constate les contributions de ces communautés chaque jour: dans les petites entreprises qui sont le moteur de notre économie locale, par les médecins et les travailleurs de la santé qui prennent soin de nos familles, chez les éducateurs qui façonnent la prochaine génération et parmi les artistes, les innovateurs et les fonctionnaires qui aident à définir ce à quoi le Canada ressemble aujourd'hui et ce à quoi il ressemblera demain.

Mes parents sont arrivés au Canada à l'âge de 16 ans, laissant derrière eux leur famille, tout ce qu'ils connaissaient et leur vie d'avant. Ils ont choisi le Canada. Mon père est arrivé comme réfugié sans personne d'autre que son frère aîné. Ils n'avaient aucun plan clair ni aucune garantie, seulement la possibilité et la volonté de travailler pour se frayer un chemin, et c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont travaillé. Ils ont étudié. Ils ont soutenu leur famille restée derrière. Ils ont créé de petites entreprises. Ils se sont bâti une stabilité, ils se sont bâti une vie pour eux-mêmes et pour leur famille. Et il est tout aussi important de souligner qu'ils ont pris la décision consciente de ne pas perdre qui ils étaient en cours de route.

J'ai grandi à Montréal, où je suis allé à l'école en français. Je regardais la télévision en anglais, mais à la maison, mes parents disaient toujours [*le député s'exprime en arabe*], ce qui veut dire: « à la maison, nous parlons arabe » — sans exception. Les samedis étaient réservés à l'école arabe, que cela me plaise ou non, et je dois admettre que cela ne me plaisait pas à l'époque. Aujourd'hui, je n'en suis que reconnaissant tous les jours, parce que ce qu'ils faisaient vraiment, c'était de s'assurer que nous n'ayons pas à choisir entre diverses identités, parce que nous pouvions être à la fois entièrement canadiens et arabes.

Le même genre d'histoire se répète partout au pays, chez les nouveaux arrivants de première génération comme dans les familles comme celles que j'ai rencontrées à Edmonton la semaine dernière, dont les racines remontent à plusieurs générations. Elles sont à la fois fières d'être canadiennes et déterminées à conserver leurs origines. Il n'y a pas de contradiction là. C'est la mosaïque canadienne à son meilleur.

L'idée de désigner le mois d'avril Mois du patrimoine arabe n'est pas strictement symbolique. Cela montre à la communauté que son histoire, ses contributions et sa présence dans ce pays sont vues et valorisées. On reconnaît ainsi les sacrifices que les gens ont faits, les risques qu'ils ont pris et les défis qu'ils ont surmontés. On reconnaît ainsi les géants qui sont passés avant moi, sur lesquels je m'appuie aujourd'hui.

C'est important pour la prochaine génération, pour les jeunes Canadiens d'origine arabe qui grandissent et qui se voient non seulement comme des Canadiens, mais selon tous les éléments qui forgent qui ils sont: leur langue, leur culture, leur histoire et leur identité. Il s'agit de leur dire qu'ils n'ont pas à compartimenter qui ils sont, qu'ils peuvent porter tout cela avec fierté. Longtemps après l'adoption de ce projet de loi, il y aura des jeunes dans des communautés comme la mienne qui ressentiront un sentiment d'appartenance plus fort pour cela, et c'est intrinsèquement important.

Monsieur Hussen, je tiens à vous remercier sincèrement du leadership dont vous faites preuve en présentant ce projet de loi, et merci de m'avoir permis de raconter un peu ma petite histoire.

Je sais que le sénateur Al Zaibak ne pouvait pas être des nôtres aujourd'hui, mais je tiens également à le remercier de son travail assidu. Je suis conscient de tout ce que vous avez investi dans ce projet, et je sais qu'il aura un effet durable.

Je sais que dans le cadre de votre travail, vous avez entendu d'innombrables histoires comme celles de mon père, de ma famille et de tant d'autres au pays. J'aimerais vous donner l'occasion de raconter quelques histoires qui vous ont particulièrement touché, de reconnaître l'apport de ces personnes à ce projet de loi.

• (0835)

L'hon. Ahmed Hussen: Merci beaucoup.

Vos propos témoignent de l'importance des initiatives comme celle-ci. Vous avez dit que le Canada ne vous obligeait pas à choisir entre une nouvelle citoyenneté et vos racines. De nombreux pays le font, mais le Canada sort vraiment du lot en vous permettant de vous joindre à la grande famille canadienne et d'adopter les valeurs canadiennes tout en conservant votre riche héritage culturel. Cette ouverture fait partie des choses qui font du Canada le meilleur pays dans le monde. Elle nous rend plus forts au lieu de nous affaiblir. La diversité et l'acceptation des différences nous rendent plus forts à mon avis.

L'importance que je donne à cette initiative et la raison pour laquelle je parraine le projet de loi avec le sénateur Al Zaibak à la Chambre tiennent à ce que vous avez dit sur ses répercussions sur les jeunes Canadiens d'origine arabe. Ces jeunes pourront se projeter dans le tissu social du Canada. Ils verront cette reconnaissance officielle comme une manifestation de l'attachement du reste du Canada envers leur communauté, leur histoire et leurs contributions au Canada.

Le projet de loi permettra de mieux sensibiliser la population à la communauté arabe, d'approfondir la compréhension de cette culture et de renforcer l'unité nationale. L'objectif est de bâtir des ponts en diffusant les histoires des gens et en affermissant la cohésion sociale par une meilleure connaissance de l'autre et des réalités des uns des autres.

J'étais vraiment fier lorsque j'ai entendu une de ces histoires formidables qui se déroulent au Canada. J'ai découvert qu'à Edmonton, un groupe parmi les premiers immigrants libano-canadiens s'était lié avec des Canadiens d'origine ukrainienne, qui leur ont permis d'utiliser leur église comme lieu de culte. C'était dans les années 1800.

Tout près de Windsor, en Ontario, je suis allé à Leamington, où j'ai fait connaissance avec une famille libano-canadienne bien établie — un couple marié — qui s'est installée dans cette ville et y a ouvert un restaurant dans les années 1950. Les membres de cette famille vont toujours bien et ils sont fiers d'être des Canadiens d'origine arabe.

Des histoires comme celle-là sont légion. Je me souviens de M. Mansour, qui n'avait pratiquement rien lorsqu'il est arrivé à Sudbury en provenance du Liban. Aujourd'hui, il dirige 10 entreprises et emploie des milliers de personnes. Il crée des emplois et de la prospérité et bien d'autres choses pour nous tous chaque jour.

Je pourrais donner bien d'autres exemples de contributions, mais je pense que vous avez compris. Il faut accroître la compréhension et la sensibilisation. Il faut expliquer et célébrer les contributions. Il faut tirer parti de cette initiative pour favoriser l'inclusion et la reconnaissance envers le Canada et ce qu'il fait pour nous tous, y compris bien sûr, pour la population arabo-canadienne.

• (0840)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Al Soud. Je trouve formidable d'en apprendre un peu plus sur votre parcours. C'était un plaisir de vous entendre.

[Français]

Monsieur Champoux, je vous donne maintenant la parole pour six minutes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie, monsieur Hussen, d'être parmi nous ce matin pour présenter le projet de loi S-227.

Ce que j'aime de ces idées de mettre en place des Mois du patrimoine, c'est que ça nous permet d'entendre des histoires. J'aime beaucoup les histoires. J'aime les histoires des gens, des individus. Qu'elles soient héroïques ou banales, elles sont toutes importantes pour chacun et chacune de celles et ceux qui les ont vécues ainsi que pour les familles qui les partagent.

M. Al Soud a parlé tout à l'heure de l'histoire de sa famille, de l'arrivée de son père au Canada. Ce sont des histoires que j'aime entendre.

J'aime aussi entendre des histoires comme celles des Ukrainiens, qui sont aussi arrivés au Canada dans différentes circonstances au fil des décennies, celles des Irlandais — dont certaines rejoignent mes origines —, et celles des Italiens. Bref, je trouve que ces Mois du patrimoine, s'ils sont bien utilisés, nous permettent d'entendre des histoires et de mieux comprendre d'où viennent nos concitoyens. Savoir d'où nous venons nous permet de mieux nous connaître, de mieux nous comprendre, de mieux comprendre la réalité de chacun, et aussi de mieux bâtir la société dans laquelle nous voulons vivre.

Je trouve particulièrement intéressante l'idée d'instaurer un Mois du patrimoine arabe, parce que dans l'œil de plusieurs Québécois et de plusieurs Canadiens, la culture arabe est intimement liée à la religion musulmane. On est conscient que cela peut créer certaines mauvaises perceptions, mais je crois et je sais que la culture arabe est extrêmement riche et gagne à être connue et diffusée.

Monsieur Hussen, comment voyez-vous l'utilisation adéquate du Mois du patrimoine arabe — qui sera vraisemblablement instauré au mois d'avril, si tout va bien; je ne pense pas que nous retiendrons notre souffle quant à l'issue du vote sur le projet de loi S-227 — pour faire connaître tout ce que les citoyens canadiens et québécois d'origine arabe ont fait pour enrichir le tissu social et culturel de nos nations?

[Traduction]

L'hon. Ahmed Hussen: Le Mois du patrimoine arabe aurait le même objectif que les autres mois du patrimoine institués par le Parlement fédéral. Les écoles, les organismes communautaires, les associations de gens d'affaires, les gouvernements provinciaux et d'autres en profiteraient en avril de chaque année pour réfléchir et rendre hommage aux contributions que les Canadiens d'origine arabe ont apportées et continuent d'apporter au Canada.

Ce mois pourrait aussi être utilisé pour montrer la diversité de la communauté arabo-canadienne. Comme vous l'avez dit, il y a énormément de confusion, et nombreux sont ceux qui pensent que les termes « Arabe » et « musulman » sont synonymes. Les membres de la communauté canadienne d'origine arabe pratiquent différentes religions et proviennent de différentes parties du monde telles que l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient ou d'autres régions. Les Arabo-Canadiens des différentes générations et de différentes vagues d'immigration qui se sont établis un peu partout au pays ont des parcours diversifiés. Ces histoires sont fascinantes et très instructives.

Je pense que le Mois du patrimoine arabe permettrait aussi à plus de Canadiens de réaliser ces découvertes, comme je viens de le faire en travaillant sur le projet de loi. J'ai même appris des choses que je ne connaissais pas sur la communauté.

C'est très intéressant, mais aussi très encourageant de constater l'esprit d'entreprise des Arabo-Canadiens, et l'ampleur des contributions qu'ils ont faites et qu'ils continuent à faire dans toutes les régions du Canada et dans toutes les facettes de la vie des Canadiens. Ce serait une bonne chose que davantage de gens en soient conscients. Le Mois du patrimoine arabe attirerait l'attention sur ces contributions. À l'instar du Mois de l'histoire des Noirs et du Mois du patrimoine latino-américain institués par le Parlement, le Mois du patrimoine arabe permettrait pendant un moment, en avril de chaque année, d'attirer l'attention du public sur les réalisations de la communauté en question.

• (0845)

[Français]

Martin Champoux: Je pense que nous pouvons tous être d'accord pour dire que d'offrir cette vitrine, de permettre aux gens d'aller au-delà de la première perception ou de la première impression contribuera de façon concrète à combattre certaines formes de racisme ou d'intolérance. On peut déjà voir qu'un Mois du patrimoine est un atout, s'il est bien utilisé, encore une fois.

[Traduction]

L'hon. Ahmed Hussen: Je suis d'accord. Tout ce que vous venez de dire est vrai. Plus les gens en savent sur leurs concitoyens, moins ils sont enclins à adhérer à de fausses perceptions sur l'« autre ». La cohésion sociale serait renforcée. Comme vous le savez, la présence des Arabo-Canadiens au Québec a enrichi la province et a contribué non seulement à sa prospérité économique, mais aussi à la fierté du peuple québécois.

J'ai passé un peu plus de temps au Québec que d'habitude pendant ma formation en français langue seconde. En prolongeant mon séjour au Québec après ma formation, j'ai eu l'occasion de faire connaissance et d'interagir avec des Arabo-Canadiens de la région du Maghreb et d'entendre parler de leurs parcours d'immigration au Canada, qui se distingue de ceux des communautés libanaise ou syrienne par exemple. Ces histoires m'ont démontré une fois de plus la diversité des Canadiens d'origine arabe et les contributions qu'ils apportent et continuent d'apporter au Canada.

Je crois que la désignation du mois d'avril comme Mois du patrimoine arabe s'imposait depuis longtemps. Nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour appuyer le projet de loi.

[Français]

Martin Champoux: Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente: Voilà qui conclut la première série de questions, à moins que quelqu'un ait quelque chose d'urgent à ajouter.

Nous allons passer à l'étude article par article du projet de loi.

Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1, qui est le titre abrégé du projet de loi, et du préambule, est reportée.

L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

La présidente: Le titre abrégé est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le préambule est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le projet de loi est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: La présidence peut-elle faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des députés: D'accord.

La présidente: C'est parfait. Bravo.

Des députés: Bravo!

La présidente: Chers collègues, nous allons faire une courte pause.

Nous allons étudier un autre projet de loi à 9 h 15. Comme le sénateur Kutcher va se joindre à nous à distance, nous ne pouvons pas enchaîner tout de suite avec la deuxième partie de la réunion.

Il faut discuter un peu du calendrier. Voulez-vous passer à huis clos?

Allez-y, monsieur Champoux.

[Français]

Martin Champoux: Je n'en vois pas l'absolue nécessité, mais d'un autre côté, si nous devons discuter de l'importance que nous accordons à certains éléments, ou si nous devons aller dans le détail concernant les témoins proposés, peut-être que ce serait préférable.

Je voulais proposer de demander deux réunions supplémentaires pour l'étude, mais si nous devons en discuter plus avant, je pense que, effectivement, il faudrait peut-être aller à huis clos.

[Traduction]

La présidente: Quelqu'un d'autre souhaite-t-il soulever un point sur le calendrier dont nous pouvons discuter en public?

Vous avez la parole, monsieur Myles.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Je suis d'accord avec M. Champoux. Nous pourrions tenir deux réunions supplémentaires, mais pas plus. Ce serait bien de fixer une limite parce que ce type de discussion peut durer éternellement. Deux réunions seraient suffisantes, d'autant plus que nous avons une autre étude au programme.

S'il faut discuter plus en détail des témoins... Nous n'aurons peut-être pas à le faire si nous nous entendons sur le nombre de réunions.

• (0850)

La présidente: Les conservateurs préféreraient tenir cette discussion à huis clos. Il nous faudra 10 minutes.

Madame Thomas, nous vous enverrons un lien pour la prochaine réunion.

Nous passons à huis clos quelques instants. Nous reviendrons ensuite en public pour débattre du prochain projet de loi, qui porte sur le Mois du patrimoine ukrainien, à 9 h 15. La séance est sus pendue.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

• (0850)

(Pause)

• (0915)

[*La séance publique reprend.*]

La présidente: Nous sommes prêts à passer à l'étude du projet de loi S-210, Loi instituant le Mois du patrimoine ukrainien.

Nous avons avec nous dans la pièce M. Yvan Baker, qui est le parrain du projet de loi à la Chambre des communes. Nous essayons de nous connecter avec le parrain du projet de loi au Sénat, le sénateur Stan Kutcher, qui témoignera à distance.

Nous commençons avec M. Baker. Nous allons ensuite vérifier que la connexion de M. Kutcher fonctionne avant de poursuivre. Chaque parrain aura cinq minutes pour prononcer sa déclaration liminaire.

J'ai oublié de mentionner quelque chose au début de la réunion. Vous avez peut-être remarqué l'absence de nos analystes habituels, Liane et Jed. Aujourd'hui, ce sont les greffiers législatifs Andrew et Michelle qui vont nous aider à gérer les aspects techniques du processus.

Sans plus de préambule, monsieur Baker, je vous cède la parole pour cinq minutes.

[*Français*]

Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Chers collègues, je vous remercie. Je vous remercie sincèrement de m'accueillir aujourd'hui au Comité permanent du patrimoine canadien. Je suis honoré d'être ici pour parler du projet de loi S-210, qui, s'il est adopté, désignerait le mois de septembre comme le Mois du patrimoine ukrainien au Canada.

• (0920)

[*Traduction*]

Les premiers immigrants ukrainiens sont arrivés au Canada le 7 septembre 1891. Depuis, plusieurs générations d'Ukrainiens ont élu domicile au pays. Bon nombre l'ont fait pour fuir l'oppression et pour avoir une vie meilleure. Ils ont trouvé ce qu'ils cherchaient au

Canada, et ils ont eux aussi contribué à faire du Canada le grand pays qu'il est aujourd'hui.

[*Français*]

C'est la raison pour laquelle, en 2011, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté une loi, appuyée à l'unanimité, visant à déclarer le 7 septembre comme le Jour du patrimoine ukrainien.

À titre de président du Congrès des Ukrainiens canadiens de l'Ontario à l'époque, j'ai été fier de faire partie de ceux qui ont rédigé ce projet de loi et qui ont contribué à son adoption. C'est aussi la raison pour laquelle je suis fier d'avoir présenté mon propre projet de loi à la Chambre des communes lors des trois dernières législatures afin de désigner le mois de septembre de chaque année comme le Mois du patrimoine ukrainien. Je suis fier d'être le parrain de ce projet de loi à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

Chers collègues, il y a trois raisons de soutenir et d'adopter sans attendre le projet de loi.

Premièrement, ce texte offre une occasion de célébrer la culture ukrainienne, qui se manifeste dans nos circonscriptions et dans les collectivités partout au pays sous diverses formes chaque jour. Cela dit, la portée du projet de loi va bien au-delà de la reconnaissance culturelle à mon avis. Ce n'est pas seulement un geste symbolique. C'est une reconnaissance nationale d'une population dont les contributions façonnent le Canada depuis presque 135 ans.

Depuis 1891, les Canadiens d'origine ukrainienne ont laissé leur empreinte dans l'histoire du pays. Leurs contributions sont visibles partout à la Chambre des communes ainsi que dans les sphères économique, politique, culturelle et sociale. Depuis leur arrivée au Canada, ils contribuent de façon importante à faire du Canada un grand pays.

Deuxièmement, en adoptant le projet de loi, le Parlement aiderait à reconnaître ces contributions.

Troisièmement, depuis 1891, les Ukrainiens viennent au Canada en quête d'une vie meilleure; le Canada et les Canadiens les ont soutenus. D'ailleurs, le Canada a été le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine en 1991. Il a aussi été parmi les premiers pays à reconnaître que l'Holodomor était un génocide. Le Canada est un chef de file mondial de l'aide apportée au peuple ukrainien dans sa défense contre l'invasion brutale de la Russie, aujourd'hui et pendant les quatre dernières années. En adoptant le projet de loi, le Parlement reconnaîtrait ce que le Canada a fait et la participation des Canadiens au soutien des Canadiens d'origine ukrainienne et de l'Ukraine.

Je ferais aussi remarquer que le projet de loi ne pourrait être adopté à un meilleur moment. Depuis quatre ans, les Ukrainiens se défendent contre l'invasion brutale de la Russie, et le Canada est un chef de file mondial du soutien au combat mené par l'Ukraine. Je voudrais prendre une minute pour en parler.

Nous soutenons le peuple ukrainien principalement parce que c'est la bonne chose à faire sur le plan moral et que cela répond aux intérêts du Canada.

Je dis souvent — vous m'avez probablement entendu le dire — que la victoire de l'Ukraine est vitale pour la sécurité du Canada parce que si la Russie gagne, elle ne s'arrêtera pas là. Les pays de l'OTAN seront les prochains. Je ne fais que relayer les propos de Poutine. En ce moment précis, la Russie envoie des drones militaires russes au-dessus des bases militaires européennes. Les chefs militaires des pays d'Europe de l'Ouest ont dit aux populations de se préparer à une guerre terrestre avec la Russie dans les cinq prochaines années. La menace qui plane sur les pays de l'OTAN est réelle. Si elle se concrétise, alors oui, les Européens — de même que les Canadiens et les Américains — seront les prochains à se défendre contre l'agression russe. À mon avis, le prix que nous payons pour aider l'Ukraine est minime par rapport au prix que nous aurons à payer plus tard si nous ne faisons rien.

Voilà pourquoi le Canada est un chef de file mondial du soutien à l'Ukraine depuis 2022, comme en fait foi sa contribution se chiffrant à plus de 25 milliards de dollars, dont 8,5 milliards de dollars en aide militaire. Depuis 2022, le Canada est le pays qui verse la plus grande contribution financière à l'Ukraine par habitant.

L'Ukraine se trouve aux premières lignes de la lutte mondiale que se livrent la démocratie et la tyrannie. Son combat est notre combat. J'estime donc que le moment est parfait pour adopter le projet de loi.

[Français]

Le projet de loi S-210 rend hommage au passé, renforce le présent et inspire l'avenir.

[Traduction]

Le Mois du patrimoine ukrainien offrira une excellente occasion de célébrer la culture ukrainienne, le soutien apporté au Canada aux Canadiens d'origine ukrainienne et la contribution de cette population au Canada. En adoptant le projet de loi S-210, le Parlement affirmerait que les Canadiens d'origine ukrainienne font partie intégrante du Canada, que leur culture et leurs racines méritent d'être célébrées et que le Canada se tient aux côtés du peuple ukrainien en tout temps, et pas seulement en temps de guerre.

J'espère que les membres du Comité se joindront à nous pour désigner le mois de septembre Mois du patrimoine ukrainien partout au Canada.

Merci beaucoup.

• (0925)

La présidente: Vous avez utilisé vos cinq minutes à la seconde près. Je ne sais pas comment vous avez fait. Vous avez conjugué éloquence et respect du temps imparti.

Le sénateur Kutcher est-il en ligne?

Pouvez-vous nous dire quelques mots, sénateur, seulement pour vérifier que les interprètes vous entendent bien?

Le sénateur Stanley Kutcher (sénateur): Entendu, madame la présidente.

Merci à tous de prendre part à la réunion aujourd'hui.

La présidente: Tout fonctionne, monsieur.

Vous avez la parole pour cinq minutes. Nous vous écoutons.

L'hon. Stanley Kutcher: Merci beaucoup, madame la présidente. Je vous remercie tous de vous être réunis pour étudier le projet de loi S-210.

Avant d'entrer dans le vif du sujet de ce projet de loi simple, qui encourage notre célébration et notre compréhension de l'héritage laissé par un groupe de bâtisseurs de la nation, qui étaient jusqu'ici non reconnus par le gouvernement fédéral, les Canadiens d'origine ukrainienne, je tiens à remercier ceux qui ont rendu possible la séance d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je remercie le Comité d'étudier ce projet de loi aujourd'hui. Comme vous pouvez le constater, je me joins à vous par Zoom depuis un établissement hospitalier où je reçois des traitements médicaux. Certains d'entre vous savent que je vais bientôt quitter le Sénat en raison d'un problème de santé qui m'empêche de contribuer efficacement aux travaux. J'ai bon espoir que si le Comité renvoie le projet de loi à la Chambre, celle-ci pourra s'en occuper rapidement.

Deuxièmement, j'aimerais remercier le député Yvan Baker d'avoir parrainé le projet de loi S-210, mais aussi déployé des efforts afin de soutenir la communauté ukrainienne du Canada tout au long de son mandat de député. Comme il l'a dit, la guerre illégale et génocidaire menée par la Russie contre l'Ukraine entame sa cinquième année.

Ce projet de loi est important pour les Canadiens d'origine ukrainienne au Canada et pour ceux qui se battent pour leur survie en Ukraine. Pourquoi? Parce qu'il leur donne de l'espoir: l'espoir que le Canada continuera de soutenir l'Ukraine, et l'espoir auquel les Ukrainiens doivent s'accrocher lorsqu'ils se battent vaillamment pour préserver leur souveraineté face à un agresseur qui s'en prend non seulement à eux, mais aussi aux fondements de la primauté du droit à l'échelle internationale. L'agresseur est membre du Conseil de sécurité des Nations unies, rien de moins. Il bafoue tous les accords qu'il a conclus pour respecter la souveraineté et la sécurité de l'Ukraine.

Ici, au Canada, le projet de loi donne à la diaspora ukrainienne, qui compte environ 1,4 million de personnes, l'espoir que le gouvernement et la population canadienne puissent mieux comprendre le patrimoine et la culture de la communauté ukrainienne du Canada. Ils pourront mieux comprendre les contributions d'hier et d'aujourd'hui que les membres de cette communauté ont apportées à la croissance et au développement de notre grand pays.

Je suis sûr que vous connaissez tous désormais l'histoire des premiers Ukrainiens à arriver au Canada, après avoir répondu à l'appel de Clifford Sifton pour construire l'Ouest. Ce sont des hommes qui portaient des manteaux en mouton retourné et des femmes fortes et courageuses dont le travail acharné a transformé nos provinces de l'Ouest, alors émergentes, pour en faire les moteurs économiques qu'elles sont aujourd'hui. Leurs enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et ainsi de suite sont devenus agriculteurs, charpentiers, plombiers, avocats, artistes, musiciens, médecins, joueurs de hockey, pêcheurs, mineurs, enseignants, banquiers, membres du clergé, soldats, marins, astronautes, parlementaires et même un gouverneur général du Canada. Certains d'entre eux siègent parmi vous à la Chambre des communes. D'autres sont au Sénat.

En effet, le sénateur ukrainien Paul Yuzyk est largement considéré comme l'instigateur du multiculturalisme, sur lequel repose le tissage complexe de la mosaïque faisant du Canada l'un des meilleurs pays où vivre. Dans un discours qu'il a prononcé en 1964 s'intitulant « Le multiculturalisme canadien », il a pressenti la force potentielle de notre expérience multiculturelle, en déclarant que si nous parvenons à faire évoluer le modèle de l'unité en diversité permanente, ce sera un précédent pour d'autres États dans le monde. Ce sera la contribution du Canada à l'échelle mondiale.

À mon avis, c'est l'objectif du projet de loi S-210. Il reconnaît que notre pays est multiculturel, que notre Canada a été construit par des mains de toutes les couleurs, que notre voix est composée de nombreuses langues et que le respect des uns pour les autres commence par la reconnaissance de notre diversité et des valeurs communes qui nous unissent.

En effet, c'est le multiculturalisme qui rend le Canada si différent de tous les autres pays du continent. Ce projet de loi est une modeste reconnaissance de cette force. C'est en instaurant une telle reconnaissance que nous, les députés et les sénateurs, pouvons affirmer nos propres racines culturelles tout en célébrant et en respectant celles de tous ceux qui œuvrent à la création du Canada auquel nous aspirons, ce Canada qui démontre au monde entier que notre expérience multiculturelle fonctionne bel et bien.

● (0930)

J'espère que vous pourrez appuyer ce projet de loi à l'unanimité, et je vous remercie de l'avoir étudié.

Je vous remercie. *Dyakuyu*.

La présidente: Merci, monsieur le sénateur.

Votre passion pour ce projet de loi est évidente, d'autant plus que vous témoignez depuis un établissement hospitalier. Le Comité en prend bonne note.

Nous allons maintenant procéder à une série de questions de six minutes avant de passer à l'étude article par article du projet de loi. Nous allons commencer par M. Aboultaif.

Vous avez la parole pour six minutes.

Ziad Aboultaif: Merci, madame la présidente.

Sénateur Kutcher, je vous remercie de votre déclaration depuis l'hôpital. J'espère que vous vous sentez mieux, et je vous souhaite prompt rétablissement. Je vous remercie également d'avoir présenté ce projet de loi en mai 2025.

Monsieur Baker, je vous remercie de le parrainer à la Chambre. C'est également très important.

Il y a 1,4 million de personnes d'origine ukrainienne au Canada. Nous saluons leur travail acharné, leur honnêteté, leur approche honorable de la vie au Canada, et la manière dont cette communauté a enrichi notre société. Nous le ressentons directement à Edmonton, et dans les Prairies, bien sûr. Le Nord-Est d'Edmonton compte une très grande communauté dont je profite quotidiennement. Le Canada soutient fermement l'Ukraine et son peuple.

Monsieur Baker, pouvez-vous nous dire pourquoi il est important de célébrer le Mois du patrimoine ukrainien, d'autant plus que le peuple ukrainien lutte courageusement contre l'invasion illégale de son territoire par Vladimir Poutine?

Yvan Baker: Merci beaucoup de vos bons mots.

Je remercie tous les membres du Comité d'avoir accéléré l'étude de ce projet de loi. Je sais que vous avez beaucoup de pain sur la planche. Vous en avez fait une priorité, et je vous en sais gré.

Je pense que c'est important, étant donné que les Ukrainiens se défendent contre l'invasion brutale de la Russie depuis quatre ans. Il s'agit d'une occasion cruciale et d'une autre façon pour nous de montrer notre soutien au peuple ukrainien. J'ai évoqué les enjeux de cette guerre, non seulement pour les Ukrainiens, mais aussi pour nous.

Lorsque je m'entretiens avec des Ukrainiens, j'entends dire que toute aide matérielle est appréciée, mais que l'aide symbolique l'est tout autant. Le projet de loi contribue grandement à montrer davantage notre soutien au peuple ukrainien.

Lorsque les gouvernements agissent, quel que soit le parti qui est au pouvoir au Canada, c'est très souvent le pouvoir exécutif qui le fait. Cependant, le projet de loi offre une occasion unique pour le Parlement du Canada de manifester son appui au-delà des clivages partisans. C'est également très important.

Ziad Aboultaif: Je suis d'accord avec ce que vous avez dit. La solidarité avec le peuple ukrainien est très importante.

Il est vrai que ce projet de loi est symbolique, mais il signifie bien plus. La communauté a plus que jamais besoin du soutien de tous les Canadiens au pays. Cette unité doit renforcer la solidarité, et témoigner de notre solidarité envers le peuple ukrainien. Pourquoi est-ce si important pour la communauté?

● (0935)

Yvan Baker: Il y a plusieurs raisons.

Ma famille est un exemple de la communauté canado-ukrainienne. Comme vous l'avez dit, 1,4 million d'Ukrainiens sont venus au Canada. Ils ont commencé à arriver en 1891. Beaucoup d'entre eux, voire leurs parents, grands-parents ou arrière-grands-parents, ont traversé de pénibles épreuves. Très souvent, c'était parce qu'ils voulaient parler la langue ukrainienne lorsqu'ils vivaient en Ukraine, mais qu'ils ne le pouvaient pas, ou parce qu'ils voulaient pratiquer leur religion ou jouir de la liberté d'expression — des choses que nous tenons pour acquises au Canada.

Bon nombre d'entre eux ont subi des épreuves aux mains du régime russe, qu'il s'agisse du régime soviétique ou de la Russie elle-même. Depuis longtemps, ils luttent pour défendre le patrimoine et la culture ukrainiens. C'est vrai non seulement pour ceux qui sont arrivés récemment au Canada en provenance d'Ukraine, mais aussi pour les générations d'Ukrainiens qui sont ici.

De nombreux Canadiens d'origine ukrainienne — dont je fais partie — ont fréquenté les écoles du samedi pour apprendre la langue, l'histoire et la culture ukrainiennes. Pendant de nombreuses années, jusqu'en 1991, l'Ukraine était sous l'Union soviétique. Les gens ne pensaient pas qu'ils verraient une Ukraine libre et indépendante, et pensaient que nous devions préserver la langue ici, au Canada, pour les générations futures.

Pour répondre à votre question, monsieur, c'est une occasion d'honorer les efforts déployés par les Canadiens d'origine ukrainienne depuis des générations pour protéger ce patrimoine, ainsi que le travail qu'ils font maintenant pour soutenir le peuple ukrainien, financièrement ou autrement. On demande à ce que le Canada fasse tout ce qu'il peut pour aider le peuple ukrainien. Le projet de loi nous donne l'occasion, peu importe le parti, de montrer notre appui à cette communauté, qui continue de soutenir le peuple ukrainien dans cette lutte.

Ziad Aboultaif: À la périphérie d'Edmonton se trouve le village ukrainien. Je crois que tous les Edmontoniens l'ont visité et ont apprécié leur culture, leurs danses, leurs produits et la communauté.

Si vous possédez une petite entreprise n'importe où dans le Nord ou le Sud de l'Alberta, vous exercez certainement votre activité au sein d'une importante communauté ukrainienne — parfois tout un village — comme Two Hills, Three Hills et ailleurs. Je sais que bon nombre de mes abonnés libanais possèdent des entreprises ou des restaurants dans ces petites villes. Ils racontent de merveilleuses histoires sur la façon dont ces communautés aiment travailler ensemble et s'entraider et sur leur grande hospitalité. Nous en arrivons à l'unité de la société canadienne à l'égard de la cause ukrainienne.

Pour terminer, j'aimerais que vous insistiez encore une fois sur ce point.

Yvan Baker: Oui, absolument.

L'adoption de ce projet de loi, avec le soutien unanime du Comité et de la Chambre des communes, serait l'occasion pour les députés de tous les partis de montrer que nous sommes aux côtés de la communauté ukrainienne du Canada, que nous soutenons les efforts qu'elle a déployés pour préserver son patrimoine depuis tant de générations, que nous rendons hommage à ses contributions au Canada et que nous saluons ce que les Canadiens ont fait pour soutenir cette communauté au Canada.

Nous continuerons à les appuyer ici au Canada dans les années à venir, mais aussi dans leur soutien au peuple ukrainien, qui se bat non seulement pour lui-même, mais aussi pour nous tous.

La présidente: Merci.

Monsieur Myles, vous avez la parole pour six minutes.

David Myles: Merci beaucoup.

Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Baker.

Sénateur Kutcher, je suis heureux de voir un compatriote de la côte Est. Je vous suis très reconnaissant du travail que vous avez accompli. J'ai vécu à Halifax pendant de nombreuses années. Je sais que vous avez été un véritable défenseur de la santé mentale et de nombreuses autres causes importantes au Canada. Merci beaucoup pour tout votre travail et pour avoir si bien représenté la côte Est.

C'est un excellent projet de loi. Je suis très heureux que vous soyez tous les deux ici.

L'un des grands plaisirs de parcourir le Canada de fond en comble est de découvrir les différents schémas d'immigration au pays. Nous voyons où différents peuples se sont installés au fil du temps, d'un point de vue historique. L'un des grands bonheurs de parcourir les Prairies a été de découvrir la culture ukrainienne dans les petites villes de la Saskatchewan, à l'extérieur d'Edmonton en Alberta et partout dans les Prairies. Mon expérience de voyage à travers les Prairies a tellement été enrichie par la découverte de ces

groupes dont la culture est si forte et si unique qu'ils rendent notre pays encore plus formidable.

La récente guerre en Ukraine a été un véritable moment de solidarité pour les Canadiens, ce qui a permis à beaucoup de gens de comprendre la gravité de cette lutte.

Comme je vous l'ai dit, monsieur Baker, mon oncle Bernie, qui est retraité, a soudainement ressenti une véritable compassion pour le peuple ukrainien et passe maintenant la moitié de l'année à faire du bénévolat en Ukraine auprès d'enfants qui ont été déplacés vers l'ouest du pays. Son attachement au peuple ukrainien et à son combat a été un signe incroyable de compassion et d'empathie dans notre famille. Il a vraiment attiré beaucoup d'attention sur cette cause.

Comme vous l'avez dit, il existe un lien réel entre les Canadiens et les Ukrainiens, tant historiquement qu'aujourd'hui. C'est remarquable.

Je tiens à vous féliciter pour votre travail. Pouvez-vous nous expliquer en quoi un projet de loi peut nous aider à mieux comprendre ce combat, sur le plan historique et actuellement?

Nous allons commencer par le sénateur Kutcher, si cela vous convient, puis nous passerons à M. Baker.

• (0940)

L'hon. Stanley Kutcher: Je vous remercie de cette question et de vos bons mots. Je vous prie de remercier votre oncle de son engagement.

Célébrer la culture d'une personne, c'est aussi reconnaître l'importance de célébrer la culture de chacun. C'est ce qui fait la beauté du Canada. Comme vous l'avez dit, lorsque vous avez voyagé dans l'Ouest, vous avez pu découvrir la culture ukrainienne, ce qui a enrichi votre identité. C'est la même chose pour moi. Lorsque je voyage dans certaines régions de cet incroyable pays et que je vois d'autres cultures, cela me fait grandir.

Un député a parlé du Liban. J'ai eu l'occasion de me rendre à Beyrouth à plusieurs reprises peu après la fin des hostilités, alors que la reconstruction commençait. Je travaillais à des projets sur la santé mentale. Je sais à quel point il était important pour les Libanais de sentir que le monde était conscient de leur combat. C'est la même chose pour le peuple ukrainien.

Comme l'a dit M. Baker, il s'agit d'une mesure législative symbolique, et elle est très importante. Chaque matin, quand je me réveille, je consulte WhatsApp pour voir si ma famille à Kiev et à Lviv a survécu à la nuit. Pour eux, pour leurs amis et pour les parlementaires ukrainiens, l'adoption de ce projet de loi est un geste symbolique d'espoir. Sans espoir, aucune société ne peut s'épanouir.

Je vous remercie de vos bons mots et de votre question.

David Myles: Je vous remercie.

Yvan Baker: Je serais heureux d'ajouter brièvement quelque chose, si vous le souhaitez.

Vous m'avez déjà parlé de votre oncle Bernie. Tout d'abord, veuillez le remercier. Ce qu'il fait est extraordinaire.

Un grand nombre de Canadiens ont choisi de se porter volontaires de diverses façons pour soutenir le peuple ukrainien. Certains se trouvent en Ukraine. D'autres sont ici et font du bénévolat pour soutenir la population. D'autres encore ont accueilli chez eux et au sein de nos communautés des Ukrainiens venus au Canada en quête d'aide. Les Canadiens ont vraiment été à la hauteur de la situation. Il ne s'agit pas seulement de parlementaires, mais aussi de gens ordinaires, ce qui est incroyable.

Grâce au projet de loi, nous nous montrons unis dans notre soutien à la communauté ukrainienne du Canada. Comme le sénateur l'a dit, c'est l'occasion de dire que nous célébrons cette culture. Par extension, puisque nous célébrons cette culture, nous valorisons toutes les cultures qui composent le Canada.

Étant donné ce qui se passe en Ukraine, qui touche si profondément le peuple ukrainien et nous aussi — notre sécurité et notre avenir en tant que nations démocratiques —, c'est une occasion de dire que nous sommes solidaires envers l'Ukraine.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

• (0945)

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je voudrais commencer par témoigner mon respect au sénateur Kutcher, qui se joint à nous en direct de la clinique, ce matin. Je pense que ça démontre sa détermination à voir ce projet de loi adopté, et que ça mérite notre admiration.

Monsieur le sénateur, vous avez tout mon respect.

Je suis arrivé au Parlement comme député en 2019 et, dès mon arrivée, j'ai découvert qu'il existait des associations, des groupes d'amitié parlementaire qui nous permettaient de découvrir beaucoup de choses sur les différentes cultures, sur les différents pays avec lesquels le Canada entretient des liens de toutes sortes, de différentes natures.

J'ai été très heureux d'être mandaté pour occuper le rôle de représentant du Bloc québécois dans le groupe d'amitié parlementaire Canada-Ukraine, où j'ai rencontré le député Baker, qui le préside. Alors, maintenant, j'ai l'honneur d'être son vice-président. J'ai surtout découvert la portée de ce groupe d'amitié dans le contexte de l'invasion brutale de la Russie en Ukraine. J'ai découvert, par l'entremise de ce groupe d'amitié, une communauté extrêmement solidaire, extrêmement résiliente et courageuse, extrêmement engagée, aussi.

Nous parlions tout à l'heure des différentes régions du Canada où les immigrants se sont installés de façon assez différente. Au Québec, il y a évidemment plusieurs citoyens d'origine ukrainienne, mais pas autant que dans d'autres régions, comme le disait tantôt notre collègue M. Aboultaif. Alors, de découvrir la force de cette communauté dans le tissu du Canada, ça a été très révélateur pour moi. Il m'a été très agréable, grâce à cette prise de conscience, d'entrer en contact avec des représentants de cette communauté par l'intermédiaire du groupe d'amitié parlementaire, mais aussi par l'entremise du Congrès des Ukrainiens canadiens et des gens qui venaient nous rencontrer d'Ukraine. Des députés, entre autres, venaient nous rencontrer dans le contexte du conflit de la guerre, de l'invasion russe. Ça a été extrêmement intéressant et toujours très pertinent.

De plus, ça a toujours eu pour effet d'augmenter mon sentiment d'appartenance et d'engagement envers ce groupe, un groupe d'amitié qui est, en fait, beaucoup plus qu'un groupe d'amitié au stade où nous en sommes, maintenant.

Monsieur Baker, j'aimerais que vous nous parliez un petit peu de ce Mois du patrimoine ukrainien. Dans le contexte actuel, particulièrement, qu'est-ce que ça va ajouter? Qu'est-ce que ça va donner aux Canadiens d'origine ukrainienne? Qu'est-ce que ça va leur apporter, concrètement, de voir que nous consacrons un mois au patrimoine ukrainien dans notre calendrier?

Yvan Baker: Merci beaucoup, monsieur Champoux.

Premièrement, j'aimerais vous remercier pour votre travail dans le groupe d'amitié parlementaire Canada-Ukraine. Je sais qu'il y a beaucoup de députés parmi nous — peut-être même tous — qui sont membres du groupe d'amitié. Je vous remercie de votre leadership au sein de la direction, monsieur Champoux, et je vous en suis grandement reconnaissant.

En ce qui concerne votre question, premièrement, il vaut la peine de se rappeler que j'ai présenté un projet de loi similaire au cours de la dernière législature. C'était avant l'invasion à grande échelle de 2022. Donc, à mon avis, il vaut la peine d'adopter ce projet de loi, qu'il y ait ou non une guerre en Ukraine, pour les raisons que j'ai mentionnées: c'est une chance de célébrer la culture ukrainienne, c'est une chance de célébrer les contributions de cette communauté au Canada, mais aussi de célébrer ce que le Canada et les Canadiens font pour appuyer les Ukrainiens-Canadiens, particulièrement quand ils arrivent. Ils sont vulnérables. Ils ont besoin d'aide, et les Canadiens sont là pour eux.

Votre question était à propos de l'importance de reconnaître ce mois maintenant, étant donné qu'il y a une guerre. Je pense que c'est une bonne occasion, premièrement, de démontrer que nous sommes conscients de l'importance de ce qui se passe actuellement en Ukraine, de l'énorme travail que fait la communauté ukrainienne ici, au Canada, avec beaucoup de Canadiens. Nous avons entendu parler de Bernie. Il y a beaucoup de gens comme Bernie, au Canada, qui ne sont pas d'origine ukrainienne, mais qui travaillent à cette cause. Nous voulons démontrer que nous sommes quand même avec eux, et que nous comprenons que, la guerre en Ukraine, c'est quelque chose qui nous touche tous.

• (0950)

Martin Champoux: La guerre, parce que nous en parlons justement, nous a permis d'ouvrir notre curiosité. Évidemment, nous avons accueilli des Ukrainiens au Québec. Dans ma circonscription et dans la région de Drummond, particulièrement à Drummondville, plusieurs Ukrainiens sont arrivés dans ce contexte. Ces gens ont eu une certaine facilité à s'intégrer.

L'idée d'avoir un Mois du patrimoine ukrainien pourrait faire en sorte, comme vous l'avez dit, que nous nous retrouvions à accorder notre attention à quelque chose de positif.

J'ai constaté que je n'avais que des connaissances un peu pittoresques de l'Ukraine. Par contre, j'ai découvert ce pays un peu plus en profondeur à l'occasion de la Journée de la vyshyvanka, par exemple, en voyant le talent artisanal des Ukrainiens et l'importance qu'on accorde à ce vêtement, qui est beaucoup plus qu'un vêtement et dont le symbolisme est beaucoup plus fort. La cuisine ukrainienne aussi est intéressante. On pourrait discuter du bortsch, par exemple.

Il y a beaucoup de choses sur lesquelles nous allons en apprendre maintenant grâce à un mois consacré au patrimoine ukrainien et nous pourrions mettre l'accent sur des choses qui ne sont pas liées uniquement à la guerre. J'aimerais vous entendre à ce sujet, parce que je trouve que c'est un élément très positif.

Yvan Baker: Merci beaucoup.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je dirais simplement qu'il y avait plusieurs éléments qui justifiaient l'importance du projet de loi S-210, étant donné la guerre. Cependant, j'aime ce que vous venez de dire. Je pense que c'est une occasion de célébrer.

Honnêtement, si on veut que l'Ukraine gagne la guerre, il faut prendre des mesures concrètes pour appuyer les Ukrainiens. C'est la réalité. Ce projet de loi ne va pas changer ça. Si on veut aider les Ukrainiens, il faut voter pour fournir de l'aide à l'Ukraine. Voilà mon message.

Par ailleurs, il est aussi important de souligner la contribution des Canadiens, dans ce cas, ceux d'origine ukrainienne, parce qu'ils ont contribué à bâtir notre pays et toutes les provinces. Il est donc important de célébrer ça.

[Traduction]

La présidente: Merci.

Je tiens à saluer le député Baker pour toutes ces années de travail et d'efforts. Nous sommes très heureux de pouvoir étudier ce projet de loi aujourd'hui et l'adopter à la Chambre des communes afin qu'il entre en vigueur.

Nous allons maintenant passer à l'étude article par article.

Conformément à l'article 75(1) du Règlement, l'étude de l'article 1, qui est le titre abrégé, et du préambule est reportée.

L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

La présidente: Le titre abrégé est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le préambule est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le projet de loi est-il adopté?

Des députés: D'accord.

La présidente: Le Comité ordonne-t-il à la présidence de faire rapport à la Chambre du projet de loi?

Des députés: D'accord.

La présidente: Bravo. Félicitations, chers collègues.

Des députés: Bravo!

La présidente: Nous avons l'intention de présenter ces deux projets de loi à la Chambre dès notre retour, après le congé de Pâques de deux semaines. Ce sera fait le plus tôt possible.

Encore une fois, merci beaucoup, messieurs, de votre temps, de votre attention et de votre travail acharné dans ce dossier.

Les députés ont-ils autre chose à soulever?

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>